



NATATION ARTISTIQUE

REGLEMENT REGIONAL HAUTS DE FRANCE

NATATION ARTISTIQUE

Saison 2026 / 2027

NATATION ARTISTIQUE

<u>ORGANISATION DU POLE NATATION ARTISTIQUE</u>	<u>2</u>
<u>ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS</u>	<u>3</u>
<u>COLLECTIF AVENIR</u>	<u>4</u>
<u>PROCEDURES D'ENGAGEMENTS</u>	<u>4</u>
<u>SYNCHRO NAT</u>	<u>6</u>
<u>COUPE DE LA LIGUE / CONFRONTATION FIGURES IMPOSEES</u>	<u>8</u>
<u>CHAMPIONNATS REGIONAUX</u>	<u>10</u>
<u>SWIM ARTISTIC SHOW</u>	<u>11</u>
<u>CHALLENGE REGIONAL</u>	<u>12</u>
<u>CRITERIUMS DEPARTEMENTAUX</u>	<u>13</u>
<u>POUSSINES</u>	<u>14</u>
<u>CANDIDATURES AUX ORGANISATIONS</u>	<u>16</u>

NATATION ARTISTIQUE

ORGANISATION du POLE NATATION ARTISTIQUE

Responsable Pôle Natation Artistique	Marie-Noëlle NOULARD
Pôle Natation Artistique	Caroline RIDON (élu CODIR) Marie-Agnès ZILAVEC (02 et élu CODIR) Patricia DELANSAY (59) Tiphaine ANFRIANI (60) Dominique CALLENAERE (62) ???? (80)
Référent Synchro Nat	Marie-Agnès ZILAVEC
Suivi financier des compétitions	Patricia DELANSAY
Référent informatique	Isabelle LEGLAND
Responsable de la formation des officiels	Delphine HERLIN
Responsable ETR	Emma ONOF et Emna BEN HELAL
Equipe Technique Régionale	Sophie ALLART Manon BONNE-RAINETEAU Audrey BOUCARDEY Delphine HERLIN Chloé OBLE
DRIVE NATATION ARTISTIQUE Hauts de France	Documents NA 2027
Groupe WhatsApp SYNCHRO NAT	https://chat.whatsapp.com/GUDClAdgemz6wwQ2AnvYaT
Groupe WhatsApp ENTRAINEURS	https://chat.whatsapp.com/KwBBfSxXw0HIQG2LhJrEby
Groupe WhatsApp collectif AVENIR	https://chat.whatsapp.com/Kl0gNzNhWkIC15hdWWwgdi

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

NATATION ARTISTIQUE

VISIOS CLUBS

- 2 fois dans la saison, un temps d'échange est organisé entre le pôle natation artistique et les clubs.
- Les dates sont consultables sur le calendrier.

COLLECTIF ENTRAINEURS

- Un groupe WhatsApp permet aux entraîneurs d'échanger au niveau régional.
- Voici le lien pour intégrer le groupe :
<https://chat.whatsapp.com/KwBBfSxXw0HIQG2LhJrEby>

COLLECTIF AVENIR

Le collectif avenir a pour but de détecter les meilleures nageurs / nageuses de la catégorie avenir et de les accompagner dans leur progression en collaboration avec leur club d'appartenance, leur(s) entraîneur(s) et aussi leurs parents.

Des regroupements spécifiques auront lieu lors des vacances scolaires et aussi une fois par mois en fonction du calendrier sportif.

Le collectif est de 24 nageurs / nageuses maximum. L'ETR se donne le droit d'en sélectionner moins. Les nageurs / nageuses nées en 2015 – 2016 – 2017 sont concerné(e)s par ce dispositif.

SELECTION DES ATHLETES A PARTIR DE LA PROPOSITION DES CLUBS

- Inscription pour la journée de sélection à réaliser avant le 30 septembre 2026 :

[Ligue HDF - SÉLECTION COLLECTIF AVENIR 2027 – Remplir le formulaire](#)

PROCEDURES D'ENGAGEMENTS

Engagements des athlètes

- Les engagements en synchro nat et en compétition se réalisent sur extranat, sauf indication contraire. A l'initiative de la Ligue, des procédures « manuelles » d'engagement peuvent également être mises en place si nécessaire.
- Les engagements comprennent l'engagement des athlètes en figures imposées et/ou en ballets
- Il est souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements et de rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire, sans oublier les figures imposées. Bien vérifier si les modifications ont été prises en compte.
- Le paiement des engagements est à régler **après la compétition** via extranat ou par virement à la Ligue jusqu'à 15 jours après la fin de la compétition. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageurs / nageuses à la prochaine compétition.
- Pour les frais d'engagements et les modalités de remboursement en cas de forfait médical, se reporter au règlement financier de la Ligue.

Engagements des officiels et officiels en examen

- Les engagements en synchro nat et en compétition se réalisent sur extranat, sauf indication contraire. A l'initiative de la Ligue, des procédures « manuelles » d'engagement peuvent également être mises en place si nécessaire.
- Les engagements comprennent l'engagement des officiels et officiels en examen.
- Conflit d'intérêt :
 - les catégories des personnes suivantes sont considérées comme étant en conflit d'intérêts : un parent d'un concurrent
 - « parent » fait référence à une personne liée à une autre par le sang ou le mariage (y compris le petit ami et/ou la petite amie). Le parent comprend également les enfants, frères, sœurs, oncle, tante, neveu, nièce, cousin germain, grands-parents ou conjoint.
 - Une déclaration de conflit d'intérêt sera demandée en début de saison. Le formulaire est disponible en annexe de ce document.

NATATION ARTISTIQUE

Quotas d'officiel par compétition

- La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels de Natation Artistique.
- Les officiels, officiels en examen, et toute personne composant les jurys (délégué, secrétariat, contrôleur, ...) doivent être licenciés.
- Les personnes prises en charge par la Ligue, quelle que soit leur mission, ne représentent pas leur club.
- Les personnes s'engagent au minimum par ½ journée.
- **Synchro Nat : minimum 1 officiel, puis 1 officiel / 10 athlètes**
- **Compétitions figures imposées : minimum 1 officiel, puis 1 officiel / 12 athlètes**
- **Compétition ballets : minimum 1 officiel / ½ journée (y compris les fonctions de délégué, secrétariat, ...)**
- En cas de non-respect des quotas, une pénalité financière sera appliquée (cf. règlement financier)

NATATION ARTISTIQUE

SYNCHRO NAT

ORGANISATION TERRITORIALE

- Les synchro découverte
 - sont organisés par les clubs après autorisation de la Ligue. Les organisations sont à demander par mail à pole.na@ffnatationhdf.fr
- Les synchro nat bronze, argent et or
 - sont organisés par un club selon le calendrier établi en début de saison.
 - en cas de demande par plusieurs clubs et que l'un d'entre eux se propose comme organisateur, des sessions supplémentaires peuvent être demandées à pole.na@ffnatationhdf.fr

TIRAGE AU SORT

Diffusion via WhatsApp SYNCHRO NAT HDF, lien pour intégrer le groupe :

<https://chat.whatsapp.com/GUDCIAdgemz6wwQ2AnvYaT>

EPREUVE TECHNIQUE

Les athlètes de la catégorie junior passeront les épreuves de la catégorie jeune.

JURYS

En application de la circulaire des officiels, il est nécessaire que les officiels appartiennent au minimum à 2 clubs différents.

Le jury de la compétition sera établi par le responsable des officiels, un formateur ou le juge arbitre de la compétition. Les secrétariats et compositions de jurys doivent être intégralement complétés (prénom + nom), y compris les juges en examen.

INFORMATIQUE

Le club organisateur devra gérer la compétition à l'aide du logiciel Xo (dernière version) ou logiciel dédié identifié par la FFN. Il devra envoyer les ordres de passage des différentes épreuves et la liste des officiels et officiels en examen avant la compétition sur le groupe WhatsApp SYNCHRO NAT HDF, lien pour intégrer le groupe :

<https://chat.whatsapp.com/GUDCIAdgemz6wwQ2AnvYaT>

Le programme de la compétition sera établi par le juge arbitre de la compétition, en accord avec le club organisateur de la compétition.

Les juges en examen seront engagés sur extranat en même temps que les officiels du club.

Tout juge en examen non engagé sur extranat ne sera pas admis à évaluer des épreuves le jour de la compétition.

Les entraîneurs et toutes personnes ne faisant pas partie du jury (jury, secrétariat, déléguée) ne sont pas autorisés à rester à proximité des jurys, ni sur les plots, pour le bon déroulement des épreuves.

DIFFUSION DES RESULTATS

NATATION ARTISTIQUE

Les résultats des épreuves devront, dans la mesure du possible, être donnés le jour de la compétition sur le groupe WhatsApp SYNCHRO NAT HDF, lien pour intégrer le groupe :

<https://chat.whatsapp.com/GUDCIAdgemz6wwQ2AnvYaT>

- Le fichier des résultats devra être télétransmis à la FFN dans les meilleurs délais
- Les résultats sont consultables sur le site fédéral national
- Le jury devra être envoyé à pole.na@ffnatationhdf.fr pour le suivi des officiels et des officiels en examen dans la semaine suivant la compétition, avec les prises de notes des officiels en examen

Pour le suivi du Synchro Nat, dès validation de la totalité du niveau (les 3 épreuves de découverte, argent ou or), le responsable de club devra adresser un mail à pole.na@ffnatationhdf.fr pour mise à jour du niveau dans extranat. Les informations à transmettre sont IUF, nom + prénom, date de naissance et date/lieu de validation des épreuves.

Pour le synchro Nat bronze, la mise à jour sera réalisée après chaque session.

NATATION ARTISTIQUE

COUPE DE LA LIGUE / CONFRONTATION FIGURES IMPOSEES

OBJECTIFS

Compétition préparatoire aux compétitions de la saison en cours avec des conditions de participation allégée et simplifiée pour permettre à chaque nageur/nageuse et club d'y participer

CALENDRIER

Les dates sont consultables sur le calendrier.

CONDITIONS D'ACCES

Il n'y a pas de condition d'accès

EPREUVES

Les épreuves sont indépendantes, il est possible de présenter des nageurs/nageuses uniquement en figures imposées ou uniquement en ballet.

Événement	Catégorie	Figures imposées	Ballets
Coupe de Ligue	Avenir	Groupe 1 obligatoire	Equipe (4 éléments) Combo (6 éléments)
Coupe de Ligue	Jeune	Marsouin fouetté et Barracuda Grand Écart	Equipe (4 éléments) Acro (3 éléments)
Coupe de Ligue	Junior	/	Ballets en entier
Confrontation 1	Jeune	Groupe 1	/
Confrontation 2	Jeune	Groupe 4	/

RECOMPENSES

Pas de cérémonie protocolaire (podium), pas de récompense

DEBRIEFING / RETOUR AUX CLUBS

En fin de compétition, un retour sera réalisé aux entraîneurs.

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Se référer aux règlements fédéraux.

PODIUMS et RECOMPENSES

PODIUM et RECOMPENSES

AVENIR

- Figures imposées :
 - 1 classement général donnant le titre de champion national 2
 - 1 classement féminin
 - 1 classement masculin
 - 1 classement / année d'âge (féminin et masculin ensemble)
- Solo :
 - 1 classement général donnant le titre de champion national 2
 - 1 classement féminin
 - 1 classement masculin
 - 1 classement / année d'âge (féminin et masculin ensemble)
- Duo / Duo mixte / Equipe / Combo : 1 podium général

JEUNE

- Figures imposées :
 - 1 classement général donnant le titre de champion national 2
 - 1 classement féminin
 - 1 classement masculin
 - 1 classement / année d'âge (féminin et masculin ensemble)
 - 1 podium 2014 (féminin et masculin ensemble)
 - 1 podium 2015 (féminin et masculin ensemble)
- Solo :
 - 1 classement général donnant le titre de champion national 2
 - 1 classement féminin
 - 1 classement masculin
 - 1 podium 2014 (féminin et masculin ensemble)
 - 1 podium 2015 (féminin et masculin ensemble)
- Duo / Duo mixte / Equipe / Acro : 1 podium général

JUNIOR

- Solo :
 - 1 classement général donnant le titre de champion national 2
 - 1 classement féminin
 - 1 classement masculin

NATATION ARTISTIQUE

- Autres épreuves : 1 podium général

SENIOR

- Solo :
 - 1 classement général donnant le titre de champion national 2
 - 1 classement féminin
 - 1 classement masculin
- Autres épreuves : 1 podium général
- Toutes épreuves : 1 podium général + 1 podium senior

NATATION ARTISTIQUE

SWIM ARTISTIC SHOW

- L'utilisation de matériel est autorisée pour les chorégraphies
- Costumes autorisés
- Autour d'un thème : **les vacances**
- Événement organisé sous forme de « gala régional » avec fil conducteur et programme
- Temps max de la chorégraphie : **3 minutes**, pas de temps minimum
- Pas de limitation de temps / de nombre pour les parties à sec / dans l'eau
- Favoriser les chorégraphies sous forme de combo
- Pas d'effectif minimum et maximum
- Pas de catégorie d'âge, tout âge autorisé dans la même chorégraphie
- Communication / promotion de l'événement assuré par la Ligue en lien avec le club / municipalité support
- Evaluation par les partenaires et femmes en or de la ligue et du club organisateur
- Lien pour engagement :

NATATION ARTISTIQUE

CHALLENGE REGIONAL

Cf. règlement Interrégional.

EPREUVES

Il n'y a pas d'épreuve de solo.

QUALIFICATION POUR LE CHALLENGE NATIONAL 2

Les 6 premiers ballets dans chaque catégorie et épreuve.

CRITERIUMS DEPARTEMENTAUX

CONDITIONS d'ACCES

- Né(es) en 2015 et après
- Être titulaire du SNS pour les athlètes nés en 2018 et après
- Les nageurs / nageuses ne doivent participer ni en championnat régional ni en challenge régional, quel que soit l'épreuve.
- Pour un(e) même nageur / nageuse, la participation au critérium et aux poussines est autorisée.

EPREUVES

2 épreuves indépendantes

EPREUVE 1 : BALLET de 2 minutes +/- 5 secondes (temps de la musique)

- Pas d'effectif minimum, pas d'effectif maximum
- Evaluation avec 2 notes : 1 pour l'exécution et 1 pour l'impression artistique (petits papiers). Notation en 0.25
- Temps de mise en place : 30 secondes maximum
- Maillot de bain de ballet, gélatine (si autorisé par le club organisateur) ou bonnet
- 1 classement par département (solo, duo, trio, équipe)
- 1 classement handi par département

EPREUVE 2 : RELAIS

- 2 relais maximum par club : 4 largeurs
- Un(e) nageur / nageuse peut faire 2 relais pour le même club en cas de manque d'effectif
- Maillot de bain noir et bonnet blanc
 - Dos avec un périlleux arrière en milieu de bassin (autorisation de poussée du bord)
 - Costal avec 3 poussées rétro en milieu de bassin (autorisation de poussée du bord)

NATATION ARTISTIQUE

- Godille tête avec 1 ballet leg rapide en milieu de bassin (interdiction de poussée du bord)
- Rétropédalage côté avec changement de côté au milieu de bassin (interdiction de poussée du bord)
- Evaluation : 1 juge au chrono, 1 juge à la réalisation.
- Pénalité de 5 secondes par élément non effectué
- 1 classement par département
- 1 classement handi par département

POUSSINES

CONDITIONS d'ACCES

- Né(es) en 2018 et après
- Être titulaire du SNS
- Les nageurs / nageuses ne doivent participer ni en championnat régional ni en challenge régional, quel que soit l'épreuve.
- Pour un(e) même nageur / nageuse, la participation au critérium et aux poussines est autorisée.

EPREUVES

2 épreuves indépendantes

EPREUVE 1 : FIGURES IMPOSEES

- 2 figures obligatoires (matériel non autorisé : frites, bidons, ...)
Périlleux arrière groupé
Ballet leg simple (jambe au choix)
- Evaluation avec 1 note avec le carnet de note
- Maillot de bain noir et bonnet blanc
- 1 classement par département
- 1 classement handi par département

EPREUVE 2 : BALLET de 1 minute 30 +/- 5 secondes (temps de la musique)

- Pas d'effectif minimum, pas d'effectif maximum
- Matériel non autorisé
- Eléments obligatoires : kick, battements costaux, voilier. Cercle et ligne pour équipe
- Evaluation avec 2 notes : 1 pour l'exécution et 1 pour l'impression artistique (petits papiers). Notation en 0.25
- Temps de mise en place : 30 secondes maximum

NATATION ARTISTIQUE

- Maillot de bain de ballet, gélatine (si autorisé par le club organisateur) ou bonnet
- Pénalité par élément manquant : -0.5

CLASSEMENTS

- 1 classement par département (solo, duo/trio, équipe)
- 1 classement handi par département

NATATION ARTISTIQUE

CANDIDATURES AUX ORGANISATIONS

Candidatures aux organisations régionales à compléter le sondage via le lien suivant avant le **4 octobre 2026** : <https://forms.cloud.microsoft/e/iYbgAJy9A1>